

Le projet du Conseil fédéral très critiqué

CARTELS. Berne veut que ce soit aux entreprises de prouver qu'une entente n'affecte pas le niveau des prix.

Dans sa volonté de lutter contre le franc fort, le Conseil fédéral a prévu de réviser la loi sur les cartels. Selon lui, il devrait appartenir aux entreprises de prouver qu'une éventuelle entente n'affecte pas le niveau des prix. Ce devoir de preuve incombe jusqu'ici à la Commission de la concurrence (COMCO).

En consultation, le projet trouve des adhérents et des opposants. Pour l'Union suisse des arts et métiers (usam), la modification prévue n'amène que des incertitudes. L'organisation faitière des PME estime qu'il s'agit de fait d'une interdiction des cartels.

Introduite ainsi par la petite porte, cette interdiction est contraire à la constitution et elle entraîne des coûts de régulation supplémentaires. Surtout: le Conseil fédéral modifie une loi qui fonctionne bien et à la satisfaction de tous, écrivait l'organisation hier.

L'Union syndicale suisse (USS) préfère elle aussi le règlement actuel, qui permet de combattre «avec succès» les cartels. Le droit international ne considère d'ailleurs plus les accords dits verticaux - entre producteurs et distributeurs - comme illicites. Une

interdiction de ces ententes peut conduire à des prix plus élevés et des produits de moindre qualité, critique le syndicat.

Le PS est d'un autre avis. Il part du principe que le durcissement de la loi déploiera ses effets surtout dans le domaine des gains de change liés au franc fort, ce qui est dans l'intérêt des consommateurs et des PME, qui n'en ont pas assez profité.

Pour le PDC, le projet du Conseil fédéral ne va pas assez loin. Même après la révision, la loi présenterait des lacunes permettant aux importateurs de proposer des produits trop chers en Suisse. Pour cette raison, il faut des modifications supplémentaires dans la loi pour remédier à la problématique des prix à l'importation.

L'UDC refuse catégoriquement la modification prévue. Comme l'usam, le parti critique le fait que le devoir de preuve serait du côté des entreprises. Cette disposition est nuisible à la place économique qu'est la Suisse. - (ats)

LE PDC TROUVE QUE LE PROJET DE LOI NE VA PAS ASSEZ LOIN. L'UDC Y EST CARRÉMENT OPPOSÉ. LE PS VOIT EN REVANCHE DES EFFETS POSITIFS SUR LES GAINS DE CHANGE.

MERCURIA: investissement dans le charbon

Mercuria Energy Group Holdings, filiale de Mercuria Energy Group Ltd, annonce un partenariat et une transaction de financement avec le producteur de charbon américain Bowie Resources LLC. Mercuria Energy Group Holdings a remplacé son prêteur principal par Bowie et lui a fourni de nouvelles sources de financement. D'autres filiales de Mercuria ont acquis des bons de souscription de Bowie et lui fournissent des services de marketing et de gestion des risques. Mercuria est un groupe international privé de sociétés actives sur les marchés énergétiques mondiaux tels que le pétrole, le gaz naturel, l'électricité, le charbon, le biodiésel, les huiles végétales et les émissions de carbone. Bowie Resources est une filiale de Cedars Energy LLC, société privée d'investissement énergétique. Bowie possède actuellement 850 millions de dollars de recettes sous divers contrats.

PROCÈS ETERNIT: la défense du co-accusé de Stephan Schmidheiny demande l'acquittement

La défense du baron belge Louis de Cartier a demandé l'acquittement de son client hier au procès Eternit devant le tribunal de Turin. Selon elle, l'octogénaire n'a jamais eu de rôle «décisionnel» au sein du groupe d'amiante italien Eternit S.p.a Gênes. Le ministère public a requis en juin vingt ans de prison contre M. de Cartier et le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny. Les deux ex-dirigeants du groupe d'amiante sont accusés d'être responsables de la mort de près de 3000 personnes en Italie. L'avocat de Louis de Cartier, Cesare Zaccone, qui a par ailleurs estimé que les faits reprochés à son client étaient prescrits, doit terminer sa plaidoirie aujourd'hui. Lors de l'audience suivante, ce sera à la défense de Stephan Schmidheiny de prendre la parole. - (ats)

L'ORANGERIE: nouvelle laverie professionnelle

L'Orangerie, entreprise de réinsertion sociale, a inauguré hier officiellement son nouveau secteur d'activité. Elle devient aujourd'hui la spécialiste du lavage et du séchage de matériaux plastiques. L'entreprise propose en particulier un service de location et de nettoyage de gobelets consignés. Plus de 50 personnes ont participé hier à l'organisation. L'objectif de l'Orangerie est de pouvoir proposer de nouvelles places de travail pour des personnes en réinsertion.

FORMATION

BEAULIEU-LAUSANNE: 21.000 visiteurs au Salon des métiers et de la formation

La deuxième édition du Salon des Métiers et de la Formation Lausanne, qui s'est déroulée du 4 au 9 octobre 2011, confirme son succès de 2010. Pendant les six jours de la manifestation, le Salon des métiers et de la formation Lausanne a accueilli 80 exposants (+33%) qui ont présenté plus de 250 métiers et formations (+14%) dans les nouvelles halles sud de Beaulieu Lausanne. Plus de 21.000 visiteurs, dont 9500 élèves et enseignants de 8e et 9e années y ont participé.

Rapide institutionnalisation des technologies propres

SWISSCLEANTECH. L'association annonce l'adhésion des trois premiers membres de Suisse romande.

ARNAUD COGNE

En marge du salon European Future Energy Forum (EFEF), qui se tient depuis hier et jusqu'à mercredi à Palexpo à Genève, l'association économique Swisscleantech a annoncé l'arrivée de trois nouvelles sociétés de Suisse romande. Déjà très présente en Suisse alémanique, Swisscleantech peut maintenant compter Serbecco (Genève), SRB Energy (Genève) et Leclanché (Yverdon-les-Bains) parmi ses membres, les premiers en Suisse romande. «Rejoindre Swisscleantech est pour l'entreprise le prolongement de son engagement en faveur des trois piliers du développement durable», déclare le président de Serbecco, Bernard Girod. Même son de cloche du côté de SRB Energy: «Notre adhésion à Swisscleantech est totale, puisque l'attitude volontariste de l'association auprès de la Confédération pour la conseiller en matière de politique énergétique nous est favorable», ex-

plique son président, Francisco Segura Hervé. Pour le fabricant de batteries Leclanché, l'association «représente un amplificateur qui facilitera le développement nécessaire des énergies renouvelables», selon un communiqué.

Comptant déjà plus de 250 membres, Swisscleantech prône une politique économique durable et libérale depuis novembre 2009, date de sa création. Elle se définit comme un catalyseur entre le politique et l'entrepreneur désireux de se lancer dans les technologies propres. Sous l'impulsion de son président Nick Beglinger et de l'initiateur de Solar Impulse Bertrand Piccard, l'association a récemment édité une Charte énergétique à destination de tous les candidats aux élections fédérales de cet automne. A ce jour, 530 candidats, tous partis confondus, se sont engagés à œuvrer en faveur de l'énergie renouvelable. «Si tout le monde joue le jeu, il est possible de changer la politique énergétique de la Suisse

en quatre ans, estime Bertrand Piccard. Quelque soit le parti pour lequel vous votez habituellement, vous pouvez choisir un candidat qui a signé notre charte. Elle deviendrait donc presque incontournable pour qui entend se faire élire en 2015.»

Et si cela n'intéressait pas la population? «Il faudra faire un bilan après ces élections. Si les candidats qui n'ont pas signés sont mieux élus que ceux qui l'ont fait, alors cela aura été un coup dans l'eau. Mais nous aurons la

conscience tranquille et ne serons pas responsable des milliers d'emplois qui n'auront pas été créés par les cleantech», prévient Bertrand Piccard. ■

ELLE SE DÉFINIT COMME UN CATALYSEUR ENTRE LE POLITIQUE ET L'ENTREPRENEUR DÉSIREUX DE SE LANCER DANS LES CLEANTECH.

TVP Solar lance le MT-Power

La société TVP Solar, basée à Genève, a présenté hier, pour la première fois, son produit MT-Power. Pour le président de l'entreprise, Piero Abbate, «le Mt-Power est une révolution». Il s'agit d'un panneau solaire thermique plat, sous vide poussé, fournissant une source d'énergie à des fins commerciales et industrielles. Développé à partir de la technologie «Thermal Vacuum Power Char-

ged», ce panneau permet un rendement solaire à refroidissement allant jusqu'à 75%. Selon le directeur technique, Vittorio Palmieri, «le plus impressionnant réside dans la constance de la production d'énergie tout au long de la journée. Et même sans nettoyage et recouvert de poussière, les performances de nos panneaux ne sont réduites que de quelques pourcents.»(AC)

Les quatre conseillères fédérales récompensées

Le prix solaire européen 2011 va aux quatre conseillères fédérales. Micheline Calmy-Rey, Doris Leuthard, Eveline Widmer-Schlumpf et Simonetta Sommaruga sont distinguées pour leur rôle dans la sortie du nucléaire. La récompense sera remise le 2 décembre à Berlin. La décision suisse de sortir du nucléaire donne «un signal clair pour un tournant énergétique», se réjouit Gallus Cadonau, directeur de l'Agence solaire suisse et membre du jury du prix solaire européen. Ce choix est «extraordinaire au niveau européen», a-t-il déclaré à l'ats, revenant sur une information parue dans le *Matin Dimanche* et la *SonntagsZeitung*. Le prix a été décerné aux quatre ministres (socialistes, PDC et PBD) et non au Conseil fédéral, alors que c'est le gouver-

nement dans son entier qui a opté en mai pour l'abandon progressif de l'atome d'ici 2034. Les deux Chambres du parlement ont ensuite approuvé sa décision en juin et en septembre. André Simonazzi, porte-parole du Conseil fédéral, précise que le gouvernement discutera de l'attribution du prix solaire européen lors de l'une de ses prochaines séances. Il rappelle que le contenu des délibérations sur le nucléaire au sein du gouvernement n'a jamais été rendu public. Pour la conseillère nationale Evi Allemann (PS/BE), co-présidente de l'Agence solaire suisse, «le prix s'adresse à tous ceux qui ont soutenu la décision de sortie du nucléaire». Cela vaut pour les conseillers fédéraux tout comme pour les parlementaires, ajoute-t-elle. L'honneur du prix revient sym-

boliquement aux quatre femmes, selon Evi Allemann. Un conseiller fédéral a déjà reçu le prix solaire européen. Adolf Ogi a été récompensé en 2000 pour son engagement personnel alors qu'il était ministre de l'énergie et pour son programme Energie 2000. Il se réjouit que ce prix honore quatre conseillères fédérales en même temps, relevant toutefois que, revers de la médaille, leurs trois collègues n'ont rien reçu. «Mais ils ne seront certainement pas jaloux et se réjouiront du succès de leurs collègues». Adolf Ogi voit lui aussi une raison symbolique dans l'attribution du prix aux quatre femmes. A l'étranger, la majorité féminine au Conseil fédéral est considérée comme un «grand événement», selon lui. - (ats)

Collectivités publiques et soutien aux éoliennes

NEUCHEOLE. Les quatre communes concernées font le point sur l'avancement du projet.

La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel et Val-de-Travers croient à l'avenir de l'énergie éolienne dans le canton de Neuchâtel. Les quatre communes ont fait le point hier sur l'état d'avancement du projet NeuchEole. Au tour des législatifs de se prononcer sur le financement. Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne, NeuchEole a pour but de préserver les intérêts publics, de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les retombées positives de l'implantation de parcs éoliens dans le canton. «Nous voulons maîtriser la production éolienne dans le canton», déclare Pascal Sandoz, président

du comité de pilotage de NeuchEole et conseiller communal de la ville de Neuchâtel. «Ce que nous ne voulons pas c'est que des investisseurs construisent et exploitent des éoliennes dans le canton et qu'il y ait zéro retombée au bilan énergétique cantonal».

En dépit des oppositions, les quatre communes sont confiantes dans l'avenir de l'éolien. Elles y croient d'autant plus que l'énergie nucléaire est appelée à être abandonnée et qu'il faudra bien trouver des alternatives. Les investisseurs suivent cette évolution de très près, assure Pascal Sandoz. Ce dernier est confiant quant à leur collaboration. Selon lui, ces sociétés savent très bien que sans l'appui des autorités publiques, elles auront beaucoup de mal à créer des parcs éoliens dans le canton. La société devrait être constituée d'ici la fin de l'année, pour un coût

de 4,6 millions de francs. La part de La Chaux-de-Fonds sera d'environ 1,9 millions, celle de Neuchâtel de 1,6 millions. Les communes du Locle et de Val-de-Travers apporteront toutes deux un peu plus d'un demi-million chacune. Le conseil général de Neuchâtel se prononcera le 17 octobre prochain sur la participation financière dans la future société anonyme. Les trois autres conseils se prononceront le 19 octobre pour Le Locle, le 23 au Val-de-Travers et le 27 à La Chaux-de-Fonds. ■

NEUCHÊOLE A POUR BUT DE PRÉSERVER LES INTÉRÊTS PUBLICS. DE MINIMISER LES IMPACTS NÉGATIFS ET DE MAXIMISER LES RETOMBÉES POSITIVES.

L'alliance entre villes et campagnes

De nombreux défis attendent l'aménagement du territoire ces prochaines années. Dans le cadre du Forum du développement durable à Lucerne, la conseillère fédérale Doris Leuthard a plaidé hier pour une alliance entre ville, campagne et montagne. «Il est important de penser, de planifier et d'agir dans les espaces fonctionnels», a déclaré le ministre de l'environnement. «Pour cela, la collaboration internationale doit être améliorée.» Le Forum du développement durable réunit deux fois par an des représentants de la Confédération, des cantons, des communes et des régions. Il a pour but de promouvoir les échanges et la mise en oeuvre de projets communs. Cette année, la réunion est organisée dans le cadre de la «World Mountain Conference» à Lucerne. Quelques 150 experts internationaux discuteront notamment des conséquences pour les montagnes du changement climatique, des migrations et de l'urbanisation. - (ats)